

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Éclat-de-Vue
Téléphone 9-35

UN JEUNE OUVRIER FAIT UNE CHUTE DE NEUF MÈTRES

Dans le courant de l'après-midi, vers 15 heures, le jeune Guillebert Paul, 15 ans, aide-zingueur, rue de Fieurus, 191, au service de M. Gheloid, entrepreneur, travaillant à la réparation du toit de la maison Six, angle de la rue Carnot et de la place de la République, a perdu l'équilibre et tomba sur la chaussée d'une hauteur de 9 mètres. Relevé aussitôt, il fut transporté à la pharmacie Boyaval ou, après avoir reçu quelques soins, il fut dirigé sur l'hôpital par la voiture d'ambulance.

UN VAGABOND

La gendarmerie a arrêté et transféré au parquet le sieur Fournier Georges, 37 ans, domicilié à Larvillies (Nord), sans l'occupation de vagabondage.

TRAMWAY CONTRE AUTO

Dans le courant de la journée, vers dix heures, une collision s'est produite rue Faldherbe, entre le tramway K. 330 et l'automobile de M. Lecat, docteur à Billy-Montigny, pilotée par son chauffeur, M. Renaud Arthur. Il n'y a pas eu d'accident de personnes. Des dégâts matériels ont été occasionnés, mais ils sont peu importants.

A VENDRE

Mobilier de café en bon état, comprenant comptoir, 24 chaises, 2 tables carrées, 1 grande table ronde, grande glace, ringier, sgoutoir, soucoupes, verres, pompe à bière avec tuyaux, beau feu noir émaillé avec colonne, avec ou sans linceul. Prix modéré. S'adresser 116, rue de la Malcoise, Tourcoing.

LES CONTRAVENTIONS

Des contraventions ont été relevées contre :
V. H., marchand de légumes à Roncq, pour défaut de récépissé de déclaration de marchand ambulancier ;
C. D., entrepreneur à Roubaix, pour défaut d'éclairage de matériaux déposés sur la voie publique ;
G. L., entrepreneur, rue de Mouscron, pour dépôt d'immondices sur la voie publique.

TARIF DE LA VIANDE FRAICHE

VEAU. — 1re catégorie : sans os, sauté ou escalopes, 15 fr. 12, 12 fr. 11, 7 fr. avec os, rouelle, entre deux, premières côtes, 12 fr. 10, 10 fr. 9, 5 fr. 2e catégorie : épaule, basses côtes et flanchet, 10 fr. 7, 7 fr. 6, 3 fr. 2e catégorie : gigot, sauté, filets, premières côtes, 12 fr. 10, 10 fr. 9, 5 fr. 2e catégorie : épaule et côtes découvertes, 10 fr. 7, 7 fr. 6, 3 fr. 2e catégorie : friteuse, collet, porcine, 7 fr. 4, 7 fr. 3, 2 fr. 2e catégorie : Bœuf et porc. — Pas de changement.

CAISSE D'ÉPARGNE

Dans sa réunion du 22 décembre, le conseil des directeurs a renouvelé le mandat de MM. Georges Lombard, Emile Moulin, Louis Gougenheim, Achille Duvalier et Désiré Pevy, directeurs en exercice.
M. Georges Lombard donna ensuite lecture du compte rendu des opérations effectuées pendant l'année 1922, que nous résumons ci-dessous : Solde du 1er janvier 1922, 54.973.436 fr. 49 ; il a été reçu 49.192 versements pour 2.707.866 fr. 80 ; au total 57.681.303 fr. 29. Il a été versé 15.698 remboursements pour 16.389.528 fr. 46 ; il reste 41.291.774 fr. 83 ; montant des intérêts, 2.438.696 fr. 17. — Solde du 1er décembre 1922, 43.770.470 fr. 00. — Solde du 1er janvier 1923, 43.770.470 fr. 00. — Il y a, pour l'exercice 1922, une augmentation de 3.281 dépenses et une augmentation de solde de 15.847.063 fr. 51.

A L'AMICALE COLBERT

Pour célébrer la série des fêtes données cette année, l'Amicale Colbert organise une soirée familiale, réservée exclusivement à ses adhérents, le samedi soir, 30 décembre, dans la salle du gymnase municipal. Néanmoins, pour permettre aux anciens élèves, qui désirent entrer dans cet important groupement, de prendre part à cette fête, ceux-ci n'auront qu'à donner leur adhésion au contrôle. La cotisation est de cinq francs l'an, valable dès ce jour pour 1923.

HARMONIE MUNICIPALE

L'harmonie municipale assistera aux funérailles d'un de ses membres regretté, Victor Luyryx, le samedi 30 courant.

ÉTAT CIVIL

Nécessaire. — Robert Housay, rue de la République, 59. — André Bover, rue de la République, 7. — Solange Martin, rue de la Gare, 19. — Charles Lejour, rue des Etudiants, 2.
Décès. — Rosette Smol, 80 ans, rue Lhomond, 17. — J.-Sté Toumon, 70 ans, Grand-Place, 1.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

EN TRAVAILLANT. — M. Jean-Louis Halleumieux, magasinier chez M. Beaussier, négociant en tissus, s'est fait une entorse du pied gauche, en tombant.
LES ENFANTS DE LA LYRE. — Aujourd'hui, répétition au Café de la Cloche à 20 heures.

A LA PATRIOTE

Après la réunion du Comité technique, la Commission invite tous les gymnastes adhérents à être présents à la répétition de ce soir, vendredi, à 19 h. 30. Questions très importantes pour le Concours de Rouen et détails concernant le banquet du 23 janvier. Le Comité compte que tous les gymnastes et les anciens participeront à cette répétition.

LYS

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Maurice Montagne, aide-lasardier, demeurant à Roubaix, 10, rue du Chemin-Vert, occupé à la Manufacture française d'acier et d'ouvrages, a eu la main comprimée entre le battant d'un marteau et la tourillon, ce qui lui a occasionné des plaies contuses, nécessitant 20 jours de repos.
— Alfred Landre, 50 ans, ébéniste, demeurant à Estaimbourg, rue Joncour, occupé à la Tannerie Foullet, a eu l'annulaire gauche comprimé entre un cheval et le battant d'un marteau, ce qui lui a occasionné des plaies contuses, nécessitant 20 jours de repos.

LES

— Dans la même usine, Gaston Mahieu, 25 ans, homme de peine, s'est fait une entorse au pied droit en glissant sur un ponton ; 9 jours de repos.

Manufacture française, demeurant à Lys, en Chaux, a été coupé l'annulaire droit, en mettant une verge à son métier. Repos, 12 jours.

AUX NOURRICES

Hier, à la séance de distribution des lots de la tombola organisée par le Comité d'Assistance des Régions libérées. Quelques-uns de ces lots n'ayant pas été réclamés, les nourrices sont informées qu'elles peuvent les faire prendre contre la remise du billet de loterie, au Secrétariat de la Mairie (général) jusqu'au 30 décembre, dernier délai.

CROIX

ALLOTIONS JOURNALIÈRES AUX SOUHAIS DE FAMILLE. — Les jeunes gens du premier contingent de la classe 1923, c'est-à-dire nés entre le 1er janvier et le 30 juin 1923, les jeunes des classes 1921 et 1922, les uns et les autres, sont informés qu'ils peuvent, dès maintenant, déposer leur demande en vue d'obtenir les bénéfices de l'allocation journalière pour les personnes dont ils sont les soutiens indispensables. Les demandes seront reçues au guichet N. 2 jusqu'au samedi 1er janvier et les pièces désignées ci-dessous seront exigées pour la constitution des dossiers : Extraits du rôle des contributions (délivré par le percepteur) ; Certificat de salaire de chacun des membres de la famille. Il est rappelé qu'une affectation spéciale peut être prononcée en faveur des soutiens indispensables de famille, ceux-ci ont donc tout intérêt à faire leur demande dans le délai prévu.

VIDANGES ODORANTES

M. Vancoillie, entrepreneur à Roubaix, a été condamné par le tribunal de Tourcoing, au moment où il essayait d'exporter 2 chiens de forte race, sont condamnés chacun à 3 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et solidairement à une amende de 500 francs.

ÉTAT-CIVIL

Décès. — Paul Bouletmy, 1 an, rue Mirabeau, 82.

HEM

CYCLISTES EN DÉFAM. — Circulant sur une bicyclette mal éclairée, M. Victor Dubus, apprenant, grande route de Forest, a été l'objet d'une contravention.
— Boucher, à Annappes, 21, rue de l'Église, M. Odile Gadeyne, roulait en vélo sur un trottoir interdit. Contravention.

TOUFFLERS

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE. — Les bénéficiaires de l'A. M. G. sont invités à déposer au secrétariat de la mairie, avant le 31 janvier 1923, leur carnet de bons. A l'avenir, quand ils auront besoin du docteur ils devront se présenter à la mairie, de huit heures à onze heures, pour recevoir un bon.

CONSULTATION DES NOURRISSEMENTS

— Les personnes qui se sont présentées à la consultation des nourrissements du 7 décembre dernier sont priées de se présenter à la mairie, aujourd'hui vendredi 29, de 8 heures à 11 heures, pour retirer les lots de la tombola, ainsi que les cadeaux offerts à toutes celles qui sont inscrites sur les registres.

WASQUEHAL

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la fabrique du Nord, Charles Farvaque, 15 ans, apprenti mécanicien, 35, rue Mirabeau, à Croix, s'est fait une chute et a reçu un clou dans le poignet gauche. Il en est résulté une plaie pénétrante profonde du poignet gauche nécessitant un repos de 12 jours. Docteur Wynneghem.

POUR LES MUTILES

— Le Jeu de Noël chez M. Arbon Adam, débitant de tabac, rue de Tourcoing, a produit la somme de 406 francs. Cette somme a été versée au Comité de M. Arbon Adam, dans la caisse de secours de la section des mutilés de Wasquehal. La Commission organisatrice remercie les généreux donateurs qui, par le vœu de leur lot, ont pu acheter un nombre de tickets et ont ainsi contribué à son succès.

STATISTIQUE COLOMBOPHILE

— Wasquehal possède à lui seul 161 amateurs colombophiles détenteurs de 2.744 pigeons voyageurs répartis comme suit : Entrées, 1.487 ; sortantes, 1.317.

ÉTAT-CIVIL

Nécessaire. — Yvonne Vannepechère, rue Caucheteur, 2.
Publication. — Henri Macquenoche, s. p., à Paris, et Suzanne Delouche, s. p., à Wasquehal.

LILLE

Nos agents apprennent le jiu-jitsu

GARE AUX MALANDRINS RECALOTRANTS. Avec l'approbation de la municipalité, M. Potentier, notre ancien commissaire central, a fondé un cours de jiu-jitsu, où nos agents de tout âge et de tous grades vont recevoir une éducation complémentaire inhérente à leur métier parfois dangereux. Ces cours professionnels par des gradés, anciens prévôts au régiment, ou par des commissaires de police, selon qu'il s'agira d'exercices de corps ou d'exercices de mémoire, ont été répartis entre différents jours de la semaine de 10 heures au matin, afin que ce ne soit pas une question de service qui empêche les « élèves » d'y assister.

Les premiers leçons, données il y a huit jours, furent suivies par les étudiants de M. Potentier à une abondance de fait, apprenant à nos braves gardiens de la paix, non seulement à se défendre, mais encore à porter les coups principaux de jiu-jitsu qui pourront leur être utiles dans les cas de force majeure.

Plusieurs coups sont vraiment charmants. Il y a celui de « la glotte » capable de vous faire ressortir votre pomme d'Adam par la nuque ; il se termine par un coup de poing au nez ; il y a aussi le coup du blair », qui consiste à retoucher vivement et avec vigueur le nez de l'adversaire, avec le pas de l'homme de la main. En fait, d'acier, le visage restreint, on peut le recommander aux amateurs, qui sans bourse délier, pourraient ainsi se procurer la vision d'une quantité invraisemblable de coups de poing.

Ches les Brasseurs du Nord

Le Syndicat des Brasseurs du Nord de la France a tenu dernièrement son assemblée générale annuelle, à son siège, 50, rue des Ponts-de-Comines, à Lille.

Ches les Brasseurs du Nord

Après avoir rendu hommage à la mémoire des sociétaires décédés au cours de l'année, M. le président expose le rôle du syndicat dans la répression des fraudes, dans la question des loyers de guerre et dans celle des fonds de commerce.

Chambre par M. René Lefebvre, député du Nord, et son fait la critique.

M. Doutré, député, souhaite que, par des conversations amicales, les organisations syndicales des brasseurs et des charbonniers arrivent à une entente qui sauvegardera pour l'avenir les droits des uns et des autres.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 Décembre
FRAUDE À LA DOUANE. — Stéphane Ludwickiak, 25 ans, mineur et François Kasimierz, 25 ans, chausseur, surpris au poste du Touquet, au moment où ils essayaient d'exporter 2 chiens de forte race, sont condamnés chacun à 3 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et solidairement à une amende de 500 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 Décembre
FRAUDE À LA DOUANE. — Stéphane Ludwickiak, 25 ans, mineur et François Kasimierz, 25 ans, chausseur, surpris au poste du Touquet, au moment où ils essayaient d'exporter 2 chiens de forte race, sont condamnés chacun à 3 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et solidairement à une amende de 500 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 Décembre
FRAUDE À LA DOUANE. — Stéphane Ludwickiak, 25 ans, mineur et François Kasimierz, 25 ans, chausseur, surpris au poste du Touquet, au moment où ils essayaient d'exporter 2 chiens de forte race, sont condamnés chacun à 3 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et solidairement à une amende de 500 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 Décembre
FRAUDE À LA DOUANE. — Stéphane Ludwickiak, 25 ans, mineur et François Kasimierz, 25 ans, chausseur, surpris au poste du Touquet, au moment où ils essayaient d'exporter 2 chiens de forte race, sont condamnés chacun à 3 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et solidairement à une amende de 500 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 Décembre
FRAUDE À LA DOUANE. — Stéphane Ludwickiak, 25 ans, mineur et François Kasimierz, 25 ans, chausseur, surpris au poste du Touquet, au moment où ils essayaient d'exporter 2 chiens de forte race, sont condamnés chacun à 3 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et solidairement à une amende de 500 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 Décembre
FRAUDE À LA DOUANE. — Stéphane Ludwickiak, 25 ans, mineur et François Kasimierz, 25 ans, chausseur, surpris au poste du Touquet, au moment où ils essayaient d'exporter 2 chiens de forte race, sont condamnés chacun à 3 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et solidairement à une amende de 500 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 Décembre
FRAUDE À LA DOUANE. — Stéphane Ludwickiak, 25 ans, mineur et François Kasimierz, 25 ans, chausseur, surpris au poste du Touquet, au moment où ils essayaient d'exporter 2 chiens de forte race, sont condamnés chacun à 3 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et solidairement à une amende de 500 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 Décembre
FRAUDE À LA DOUANE. — Stéphane Ludwickiak, 25 ans, mineur et François Kasimierz, 25 ans, chausseur, surpris au poste du Touquet, au moment où ils essayaient d'exporter 2 chiens de forte race, sont condamnés chacun à 3 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et solidairement à une amende de 500 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 Décembre
FRAUDE À LA DOUANE. — Stéphane Ludwickiak, 25 ans, mineur et François Kasimierz, 25 ans, chausseur, surpris au poste du Touquet, au moment où ils essayaient d'exporter 2 chiens de forte race, sont condamnés chacun à 3 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et solidairement à une amende de 500 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 Décembre
FRAUDE À LA DOUANE. — Stéphane Ludwickiak, 25 ans, mineur et François Kasimierz, 25 ans, chausseur, surpris au poste du Touquet, au moment où ils essayaient d'exporter 2 chiens de forte race, sont condamnés chacun à 3 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et solidairement à une amende de 500 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 Décembre
FRAUDE À LA DOUANE. — Stéphane Ludwickiak, 25 ans, mineur et François Kasimierz, 25 ans, chausseur, surpris au poste du Touquet, au moment où ils essayaient d'exporter 2 chiens de forte race, sont condamnés chacun à 3 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et solidairement à une amende de 500 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 Décembre
FRAUDE À LA DOUANE. — Stéphane Ludwickiak, 25 ans, mineur et François Kasimierz, 25 ans, chausseur, surpris au poste du Touquet, au moment où ils essayaient d'exporter 2 chiens de forte race, sont condamnés chacun à 3 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et solidairement à une amende de 500 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 Décembre
FRAUDE À LA DOUANE. — Stéphane Ludwickiak, 25 ans, mineur et François Kasimierz, 25 ans, chausseur, surpris au poste du Touquet, au moment où ils essayaient d'exporter 2 chiens de forte race, sont condamnés chacun à 3 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et solidairement à une amende de 500 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 Décembre
FRAUDE À LA DOUANE. — Stéphane Ludwickiak, 25 ans, mineur et François Kasimierz, 25 ans, chausseur, surpris au poste du Touquet, au moment où ils essayaient d'exporter 2 chiens de forte race, sont condamnés chacun à 3 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et solidairement à une amende de 500 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 Décembre
FRAUDE À LA DOUANE. — Stéphane Ludwickiak, 25 ans, mineur et François Kasimierz, 25 ans, chausseur, surpris au poste du Touquet, au moment où ils essayaient d'exporter 2 chiens de forte race, sont condamnés chacun à 3 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et solidairement à une amende de 500 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 Décembre
FRAUDE À LA DOUANE. — Stéphane Ludwickiak, 25 ans, mineur et François Kasimierz, 25 ans, chausseur, surpris au poste du Touquet, au moment où ils essayaient d'exporter 2 chiens de forte race, sont condamnés chacun à 3 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et solidairement à une amende de 500 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 Décembre
FRAUDE À LA DOUANE. — Stéphane Ludwickiak, 25 ans, mineur et François Kasimierz, 25 ans, chausseur, surpris au poste du Touquet, au moment où ils essayaient d'exporter 2 chiens de forte race, sont condamnés chacun à 3 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et solidairement à une amende de 500 francs.

Quand il y a péril en la demeure

Quand un enfant en pleine période de croissance donne des signes de dépression, il faut prendre garde, car il s'agit d'une réaction nerveuse qui, si elle n'est traitée rapidement, peut entraîner de graves complications. C'est pourquoi il est si important de consulter un médecin dès que l'on constate de tels symptômes.

Quand il y a péril en la demeure

Quand un enfant en pleine période de croissance donne des signes de dépression, il faut prendre garde, car il s'agit d'une réaction nerveuse qui, si elle n'est traitée rapidement, peut entraîner de graves complications. C'est pourquoi il est si important de consulter un médecin dès que l'on constate de tels symptômes.

Quand il y a péril en la demeure

Quand un enfant en pleine période de croissance donne des signes de dépression, il faut prendre garde, car il s'agit d'une réaction nerveuse qui, si elle n'est traitée rapidement, peut entraîner de graves complications. C'est pourquoi il est si important de consulter un médecin dès que l'on constate de tels symptômes.

Quand il y a péril en la demeure

Quand un enfant en pleine période de croissance donne des signes de dépression, il faut prendre garde, car il s'agit d'une réaction nerveuse qui, si elle n'est traitée rapidement, peut entraîner de graves complications. C'est pourquoi il est si important de consulter un médecin dès que l'on constate de tels symptômes.

Quand il y a péril en la demeure

Quand un enfant en pleine période de croissance donne des signes de dépression, il faut prendre garde, car il s'agit d'une réaction nerveuse qui, si elle n'est traitée rapidement, peut entraîner de graves complications. C'est pourquoi il est si important de consulter un médecin dès que l'on constate de tels symptômes.

Quand il y a péril en la demeure

Quand un enfant en pleine période de croissance donne des signes de dépression, il faut prendre garde, car il s'agit d'une réaction nerveuse qui, si elle n'est traitée rapidement, peut entraîner de graves complications. C'est pourquoi il est si important de consulter un médecin dès que l'on constate de tels symptômes.

Quand il y a péril en la demeure

Quand un enfant en pleine période de croissance donne des signes de dépression, il faut prendre garde, car il s'agit d'une réaction nerveuse qui, si elle n'est traitée rapidement, peut entraîner de graves complications. C'est pourquoi il est si important de consulter un médecin dès que l'on constate de tels symptômes.

Quand il y a péril en la demeure

Quand un enfant en pleine période de croissance donne des signes de dépression, il faut prendre garde, car il s'agit d'une réaction nerveuse qui, si elle n'est traitée rapidement, peut entraîner de graves complications. C'est pourquoi il est si important de consulter un médecin dès que l'on constate de tels symptômes.

Quand il y a péril en la demeure

Quand un enfant en pleine période de croissance donne des signes de dépression, il faut prendre garde, car il s'agit d'une réaction nerveuse qui, si elle n'est traitée rapidement, peut entraîner de graves complications. C'est pourquoi il est si important de consulter un médecin dès que l'on constate de tels symptômes.

Quand il y a péril en la demeure

Quand un enfant en pleine période de croissance donne des signes de dépression, il faut prendre garde, car il s'agit d'une réaction nerveuse qui, si elle n'est traitée rapidement, peut entraîner de graves complications. C'est pourquoi il est si important de consulter un médecin dès que l'on constate de tels symptômes.

Quand il y a péril en la demeure

Quand un enfant en pleine période de croissance donne des signes de dépression, il faut prendre garde, car il s'agit d'une réaction nerveuse qui, si elle n'est traitée rapidement, peut entraîner de graves complications. C'est pourquoi il est si important de consulter un médecin dès que l'on constate de tels symptômes.

Quand il y a péril en la demeure

Quand un enfant en pleine période de croissance donne des signes de dépression, il faut prendre garde, car il s'agit d'une réaction nerveuse qui, si elle n'est traitée rapidement, peut entraîner de graves complications. C'est pourquoi il est si important de consulter un médecin dès que l'on constate de tels symptômes.

Quand il y a péril en la demeure

Quand un enfant en pleine période de croissance donne des signes de dépression, il faut prendre garde, car il s'agit d'une réaction nerveuse qui, si elle n'est traitée rapidement, peut entraîner de graves complications. C'est pourquoi il est si important de consulter un médecin dès que l'on constate de tels symptômes.

Quand il y a péril en la demeure

Quand un enfant en pleine période de croissance donne des signes de dépression, il faut prendre garde, car il s'agit d'une réaction nerveuse qui, si elle n'est traitée rapidement, peut entraîner de graves complications. C'est pourquoi il est si important de consulter un médecin dès que l'on constate de tels symptômes.

MALADIES DE LA FEMME

MÉTRITE - SALPINGITE - PERTES BLANCHES
Le plus redoutable, réitéré, incurable, où tous les traitements ont échoué ?
N'HÉSITES PAS À EMPLOYER

LE PURIFIC

Le plus puissant ANTI-SEPTIQUE - Rapide DÉCONGESTIONNANT
NON CAUSTIQUE, INODORE, INCOLORE, NE TACHANT PAS LE LINGE, supplantant des centaines d'applications locales souffrantes, tout en permettant une amélioration immédiate de l'état de l'organisme par ses puissantes propriétés antiseptiques.

Le Flacon : 5 fr. 50. — Le litre pour 80 litres d'eau : 11 fr. 50

HÉMORROIDES

Engorgement instantané, guérison certaine par le merveilleux pomade au PURIFIC
ENGELURES
RHUME DE CERVEAU
Gonorrhées, Cravasses, Maladies de la Poie
Eczéma - Furoncles - Dartres
Démangeaisons - Plaies - Ulcères, etc.
GUÉRISON IMMÉDIATE
Par la PURIFIC
Le Tube 2,50. Franco poste 2,75 en timb.

MARCHÉS DE LA RÉGION

TOURCOING, 27. — Il a été vendu aux Halles : 1.465 kg. moutons pour 1.158 fr. 25 ; 104 moutons saisis à 30 fr. 685 ; porcs, 1.10 à 1.20 ; 10 kg. de porc, à 0,25 ; 60 cochons, à 0,30 ; 92 kg. de porc, à 2 fr. ; 5 cochons de 2 et 300 oranges, à 48 fr. ; 7.400 oranges, 0,11-0,31 ; 61 kg. figues en cabas, à 1 fr. ; 36 kg. mandarines, à 1 fr. 10 ; 1.200 kg. de pommes, à 2,25 ; 1 caisse de 300 citrons, 50 fr. ; 66 kg. Hollande, 6,30-9,00 ; 27 kg. épaules de porc, 8,25-9,00 ; 189 kg. beurre, 7,50 à 8,00 le demi-kilo ; œufs, 16,50 à 18,00 le quarton ; poulets, 18 à 20 le couple ; poules, 20 à 24,00 la paire.

MARCHÉS DES COTONS

LE HAVRE, 28. — Clôture. — Décembre, 473 ; janvier, 467 ; février, 462 ; mars, 458 ; avril, 456 ; mai, 443 ; juin, 445 ; juillet, 436 ; août, 434 ; septembre, 424 ; octobre, 405 ; novembre, 401. — Tendances faibles ; ventes, 3.300 balles.

Un bon Conseil

Par cette température, les personnes qui ont de violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, se soulagent instantanément et guérissent progressivement en employant la Poudre Leger, ce précieux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris) adressé à Louis Leger, 1, Bd Henri IV, Paris.

Bourse de Lille du 28 Décembre 1922

Charbonnages	C. pr.	C. d. p.	Pétroles	C. pr.	C. d. p.	Métallurgiques	C. pr.	C. d. p.
Albi	433	435	Dabrows Cap...	33				